

## ACTUALITÉS

### France

#### Guide Articles et seuil de 0,1%

Le nouveau document guide à destination des fournisseurs d'articles est désormais disponible en Français. Ce guide propose notamment plusieurs exemples permettant aux fournisseurs de s'acquitter de leurs obligations et se concentre également sur le calcul du seuil des 0,1% (position adoptée par la France et 6 autres Etats Membres).

### REACH

#### Workshop « rapport sur la sécurité chimique et scénarios d'exposition »

L'ECHA organise un workshop les **22 et 23 octobre** à Helsinki. Ce workshop portera sur certains éléments essentiels du rapport sur la sécurité chimique (CSR): la description des utilisations, les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques, l'exposition prévue, et la caractérisation des risques. Ce workshop s'intègre dans le plan d'action CSR/SE (« CSR/ES Roadmap ») ayant pour objectif d'améliorer la communication relative aux scénarios d'exposition.

[Lien vers la page internet de l'ECHA](#)

[Lien vers le plan d'action de l'ECHA CSR/SE](#)

### ATP

#### 5<sup>ème</sup> Adaptation au Progrès Technique

La 5<sup>ème</sup> Adaptation au Progrès Technique (ATP), Règlement (UE) N° 944/2013, est parue au journal officiel le 3 octobre 2013.

Cette ATP met à jour l'annexe VI (classifications harmonisées) du règlement CLP. Elle modifie également l'annexe IV en tenant compte de la 5<sup>ème</sup> révision du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations unies (SGH) en ce qui concerne le conseil de prudence P210.

### CLP

#### Classification et étiquetage harmonisés

Une nouvelle proposition de classification et d'étiquetage harmonisés est en consultation publique jusqu'au 25/11/13:

- Fluopyrame (N°CAS 658066-35-4)

[Plus d'informations](#)

<http://www.ineris.fr/reach-info/> et <http://www.ineris.fr/ghs-info/accueil>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

0 09 0 00 0 00 0 00

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

**Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)**

